

<https://enseignants.se-unsa.org/Programmes-EPS-au-lycee-les-propositions-du-SE-Unsa-a-la-DGESCO>



Programmes EPS au lycée : les propositions du SE-Unsa à la DGESCO

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les futurs programmes d'EPS au lycée désormais publiés, le SE-Unsa a été consulté par la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) le 13 novembre dernier afin d'échanger sur des points particuliers des textes.

Pour rappel, en amont, le SE-Unsa avait été reçu par le CSP (Conseil supérieur des programmes) quant à la finalité et des points plus généraux du texte ([relire notre article](#)).

Jean-Marc Huard, pilote de cette consultation, a noté les différentes demandes du SE-Unsa quant aux modifications à apporter aux textes. Ces dernières seront étudiées lors d'un CSP extraordinaire mi-décembre (12 au 14).

Enseignement commun (voir programme en pièce jointe)

Le SE-Unsa a rappelé son accueil plutôt favorable des nouveaux programmes d'EPS au lycée dans leur finalité comme dans leur esprit.

Cependant, le SE-Unsa a demandé que :

- les AFL 2 (Attendus de fin de lycée 2) soient définies par PPSA et non de façon générale par ECC (Expérience corporelle caractéristique) afin de donner davantage de repères de progression
- l'AFL 1 du yoga soit redéfinie afin de mieux respecter l'enjeu social de l'activité, trop axée sur la performance dans sa définition initiale
- le document des programmes soit réorganisé pour être plus lisible par la profession :
 - la liste des AFL (1 et 2) doit être rédigée dans un document annexe
 - l'ECC transversale « Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement » (que le lycéen doit s'approprier à travers chaque PPSA et qui est rédigée à l'écart des 5 autres) doit être déclinée pour chacune des 5 ECC de façon à ne pas être occultée
- la mission assignée à l'AS (Association sportive), de permettre aux élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire du savoir-nager au collège de combler cette lacune, soit supprimée et basculée sur l'AP (Accompagnement personnalisé) dont c'est une des prérogatives

Le SE-Unsa a également rappelé sa demande d'augmenter à 3h le nombre d'heures d'EPS par semaine pour chaque niveau du lycée. Les 2h actuellement prévues seront insuffisantes pour permettre à chaque enseignant de viser les enjeux, certes indispensables, dessinés par ces programmes et à chaque élève d'expérimenter suffisamment pour avoir envie de poursuivre la pratique hors école et tout au long de la vie.

Le SE-Unsa a aussi demandé qu'une réelle réflexion soit menée sur la formation initiale et continue des enseignants d'EPS pour accompagner la mise en oeuvre de ces programmes.

Enseignement optionnel (voir programme en pièce jointe)

Si le SE-Unsa a approuvé le programme de l'enseignement optionnel dans son intégralité, il a réaffirmé qu'un contenu aussi ambitieux méritait d'être celui d'une spécialité.

Pour le SE-Unsa, seule une spécialité EPS au lycée telle qu'il l'a demandée dès le printemps pourra bénéficier au plus grand nombre d'élèves.

Enseignements de spécialité

Deux enseignements de spécialité seront proposés : Arts du cirque et Danse.

Pour le SE-Unsa, ces deux enseignements tels qu'ils sont définis dans les nouveaux programmes sont propices à

développer la confiance en soi et par conséquent la réussite scolaire des élèves.

Toutefois, le SE-Unsa regrette que ces deux enseignements de spécialité concernent très peu d'établissements et souhaite que davantage d'élèves y aient accès avec un vrai soutien aux équipes quant au budget artistique nécessaire et à l'accompagnement des collègues.